

Un lac pour tous

Parution no 1



ÉTAPES FRANCHIES

DÉMARRAGE

- Octobre 2014. Prise de parole des trois MRC. Elles entendent construire un consensus social sur une gestion durable du lac Saint-Jean.
- Démarche afin d'associer les partenaires du milieu.
- 10 février 2015. Les élus des trois MRC du Lac-Saint-Jean réaffirment leur volonté de construire un consensus social sur le mode de gestion durable du lac Saint-Jean.

CRÉATION DU COMITÉ DES PARTIES PRENANTES- travaux réalisés depuis le 19 février 2015

- Détermination des thématiques à l'étude en vue de construire un consensus social.
- Bilan de l'état de situation.
- Élaboration d'une vision concertée.
- Identification des enjeux et des orientations.

INFORMATION ET MOBILISATION AUTOUR DU CONSENSUS SOCIAL— à compter du 16 octobre 2015

PARTICIPATION ACTIVE AUX PROCESSUS D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT QUI CONDUIRA AUX AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE

SUIVI DU DOSSIER JUSQU'À L'ÉMISSION DU DÉCRET PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UNE GESTION DURABLE DU LAC SAINT-JEAN

Un large consensus social se dessine autour d'un mode de gestion durable et collectif du lac Saint-Jean

Des enjeux qui dépassent la seule question de la stabilisation de ses berges

Les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ont proposé au milieu, en février 2015, la création d'un **Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean** afin de réaliser une démarche pour la construction d'un consensus social sur la gestion durable du lac. Ce Comité, outre les trois préfets, est composé de représentants de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, des riverains, des groupes environnementaux, fauniques et touristiques, des marinas, des chambres de commerce, des syndicats et autres organismes concernés.

Ce sont quelque 80 représentants d'organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean qui ont exprimé le 15 octobre 2015 leur adhésion à la proposition du Comité des parties prenantes sur la gestion durable du lac Saint-Jean, alors qu'est engagé le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux par le MDDELCC (et par le BAPE) d'un futur *Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean* pour la période 2016-2026, tel que soumis par Rio Tinto. Le décret gouvernemental qui en découlera en 2016 devra jeter les bases d'une gestion durable du lac Saint-Jean et reconnaître le rôle et la responsabilité citoyenne tel que l'exige le milieu régional.

Une démarche concertée avec les partenaires du milieu en vue d'un nouveau pacte social

UNE VISION CONCERTÉE



Après plusieurs séances de travail, le *Comité des parties prenantes* a présenté une proposition unanime de vision à l'ensemble des intervenants concernés par la gestion du lac Saint-Jean qui s'exprime ainsi :

Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable.

4 ENJEUX FONDAMENTAUX

Les droits

Conciliation et harmonisation des droits et responsabilités collectifs,

corporatifs, privés et publics (les ambiguïtés relatives aux droits et responsabilités de chacun des usagers et gestionnaires du lac doivent être clarifiées afin de disposer d'un cadre juridique clair nécessaire à l'instauration d'une nouvelle gouvernance collective)

La gouvernance

Une gouvernance démocratique et collective (réclamer à l'État des pouvoirs et des responsabilités de gestion qui seront pris en charge par une structure composée d'élus et de représentants de la société civile concernés par la gestion du lac)

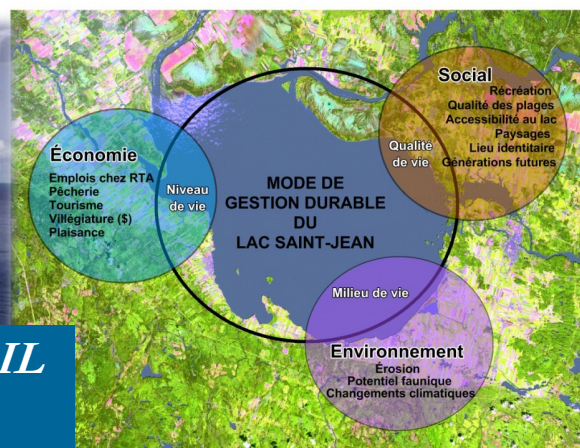
La protection

Une gestion écosystémique du bassin du lac Saint-Jean (une gestion de tout le territoire du bassin du lac Saint-Jean suivant les principes du développement durable)

La mise en valeur

La mise en valeur de l'ensemble des potentiels du lac Saint-Jean (mettre en place les conditions favorables au développement des différents potentiels du lac et utiliser les bénéfices de son exploitation en soutien au développement de ces potentiels)

Une approche de développement durable basée sur le vécu, l'expérience des citoyens vis-à-vis un territoire considéré comme un patrimoine collectif



COMMENT LE COMITÉ ENTEND-T-IL EN ARRIVER À CES RÉSULTATS?

- En réaffirmant que l'eau (le lac Saint-Jean) est une ressource collective, qu'elle doit être **gérée collectivement** selon une approche écosystémique.
- En clarifiant les droits d'usage sur cette ressource et en responsabilisant les détenteurs de ces droits afin de les rendre imputables des conséquences de leur gestion considérant que cette ressource est un actif régional engageant l'ensemble de la communauté.
- En affirmant que le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean est fondamentalement la conséquence du mode de **gestion du niveau des eaux** du lac Saint-Jean. En mettant au centre du débat « **le mode de gestion durable du lac Saint-Jean** » afin de **contrer l'érosion à la source** pour être en mesure par la suite de proposer un programme de stabilisation des berges qui sera adapté à ce choix.
- En maintenant, voire en développant, des emplois industriels générés par l'électricité produite par le bassin du lac Saint-Jean. **En développant une véritable filière de l'aluminium vert, laquelle est un enjeu majeur pour la région.** En mettant en valeur les autres potentiels (faunique, récréatif, touristique...) qui doivent être considérés sur une base plus équitable et bénéficier des ressources appropriées à leur développement.

Prochaines étapes :

- Informer et mobiliser le milieu
 - Rendre disponible des outils d'information
 - Enrichir la vision concertée auprès des parties prenantes
- Porter ce consensus auprès de toutes les instances décisionnelles concernées.
- Analyser l'étude d'impact produite.
- Demander des audiences publiques du BAPE.

